



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 22 FEVRIER 2024**

Nombre en exercice : 31

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 27

Convocation du 13.02.2024

Affichage du 13.02.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Bubertré suite à la convocation du 13.02.2024, affichée le treize février 2024.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Celine, LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : Mme BERGER Frédérique, M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUILLET Denis (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur GUYOT Philippe est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024.02.048**

**GENDARMERIE DE TOUROUVRE : AVENANT A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE  
CONSTRUCTION**

Monsieur le Président rappelle que la mission de maîtrise d'œuvre relative à la Construction de la Gendarmerie de Tourouvre a été attribuée au Cabinet Serge Hamon Architectes par délibération en date du 11/12/2018 pour un montant de 87 500 € HT soit 105 000 € TTC (coût prévisionnel des travaux 1 400 000 € HT).

Monsieur le Président indique que par délibération, en date du 7 octobre 2021, le Conseil Communautaire a accepté l'avenant n° 1 (reprise des études, ajustement MO coût prévisionnel des travaux 1 782 794.62 € HT) pour un montant de 67 937.05 € HT soit 81 524.46 € TTC.

Le nouveau montant du marché de Maitrise d'œuvre s'élevait alors à 155 437.05 € HT soit 186 524.45 € TTC.

Monsieur le Président indique que par délibération, en date du 19 juin 2023, le Conseil Communautaire a accepté l'avenant n° 2 (reprise des études, ajustement MO coût prévisionnel des travaux 2 082 000 € HT) pour un montant de 24 055.97 € HT soit 28 867.16 € TTC.

Le nouveau montant du marché de Maitrise d'œuvre s'élevait alors à 179 493.02 € HT soit 215 391.62 € TTC.

Monsieur le Président rappelle que par délibération, en date du 13 décembre 2023, le Conseil Communautaire a attribué les marchés de travaux pour un montant total de 2 142 609.11 € HT soit 2 571 130.93 € TTC.

Il y a donc lieu d'ajuster le montant du forfait de rémunération du Cabinet Serge HAMON Architectes. Cet ajustement représente un coût supplémentaire de 22 488.41 € HT soit

26 986.09 € TTC.

De plus, une mission complémentaire d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination a été demandée au Cabinet Serge Hamon Architectes pour un montant 17 140.88 € HT soit 20 569.07 € TTC.

Le montant de l'avenant 3 s'élève donc à 39 629.29 € HT soit 47 555.15 € TTC.

Après acceptation de cet avenant<sup>3</sup>, le nouveau montant du marché de Maîtrise d'œuvre s'élèverait alors à 219 122.31 € HT soit 262 946.76 € TTC.

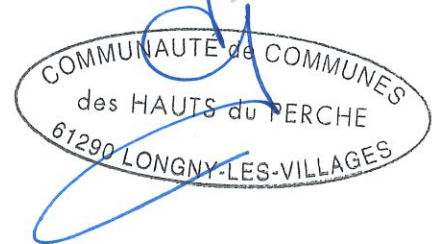
**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 25 votes POUR et 2 votes CONTRE :**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°3, d'un montant de 39 629.29 € HT soit 47 555.15 € TTC auprès du cabinet Serge Hamon Architectes, portant le montant du marché de Maîtrise d'œuvre pour la Construction de la Gendarmerie de Tourouvre à un montant de 219 122.30 € HT soit 262 946.76 € TTC,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.**

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Le Président,  
Emmanuel LE SECQ**





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N° 3

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE**

2 rue du Vieux Moulin  
LONGNY -AU-PERCHE  
612960 LONGNY-LES-VILLAGES

**B - Identification du titulaire du marché public**

**SERGE HAMON ARCHITECTES**

7 Impasse Charlotte PERRIAND  
La Haute Plesse  
35 830 BETTON  
N° de SIRET : 509 627 733 00017

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

**Maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'une gendarmerie à Tourouvre : 5 logements, 1 chambre d'hébergement réservée au gendarme-adjoint volontaire, un bâtiment à usage de bureaux et locaux de services spécifiques ainsi que de locaux techniques.**

■ Date de la notification du marché public : 28 décembre 2018

■ Durée d'exécution du marché public : .....mois ou ..... jours.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 87 500 €
- Montant TTC : 105 000 €

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

Suite à l'attribution des marchés de travaux par délibération du Conseil communautaire en date du 13 décembre 2023, le montant des travaux est fixé à 2 149 609.11 € HT soit 2 571 130.93 € TTC.

Il y a donc lieu d'ajuster le montant du forfait de rémunération.

De plus, une mission complémentaire d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination a été demandée.

Pour mémoire, l'avenant 1 d'un montant de 67 937.05 € HT portait le montant du marché à 155 437.05 € HT soit 186 524.46 € TTC. .

L'avenant n° 2 d'un montant de 24 055.97 € HT portait le montant du marché à 179 493.02 € HT soit 215 391.62 € TTC.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

Montant de l'avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 67 937.05 €
- Montant TTC : 81 524.46 €

Montant de l'avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 24 055.97 €
- Montant TTC : 28 867.16 €

Montant de l'avenant 3 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 39 629.29 €
- Montant TTC : 47 555.15 €

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 219 122.31 €
- Montant TTC : 262 946.76 €



**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<b>SERGE HAMON ARCHITECTES</b> 7 Impasse Charlotte PERRIAND La Haute Plesse 35 830 BETTON		

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

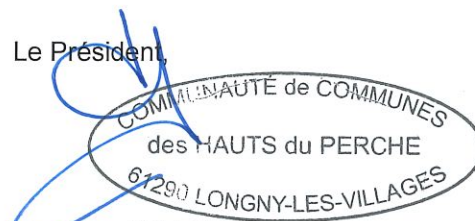
**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice****Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Longny-les-Villages, le 23 février 2024,

Le Président,

Emmanuel LE SECQ.



**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*



**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*